


<https://www.aefinfo.fr/depeche/705880>

 Sabine Andrieu

 13 min read

Groupes de niveaux au collège : les premières pistes des académies pour les organiser et les financer

Alors que les recteurs tiennent leur conférence de presse sur les moyens de la rentrée en ce mois de janvier 2024, une question majeure émerge : comment comptent-ils financer et organiser la mise en place des groupes de niveaux en français et en mathématiques prévue pour les niveaux 6e et 5e à la rentrée prochaine – et qui sera étendue aux classes de 4e et 3e à la rentrée 2025 ? Autres interrogations : tous les collèges seront-ils concernés ? Les moyens seront-ils suffisants ? Quels seront les redéploiements effectués ? Quid de "l'explosion" du groupe-classe pour les 6e ?



La mise en place des groupes de niveaux est un nouveau défi pour les cadres de l'Éducation nationale. Pexels - © Max Fischer

Dans le cadre des mesures visant à créer un "choc des savoirs", le ministère de l'Éducation nationale demande aux collèges de créer des groupes de niveaux, en français et en maths, sur les classes de 6e et 5e dès la rentrée 2024, puis de 4e et 3e pour la rentrée 2025 ([lire sur AEF info](#)). La mise en place de cette nouvelle mesure est un nouveau défi pour les cadres de l'Éducation nationale.

À l'occasion des conférences de presse de recteurs sur la rentrée scolaire, AEF info a interrogé les rectorats d'Aix-Marseille, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Nancy-Metz, Montpellier, Lille et Reims sur la préparation du dispositif (1).

Tous les collèges seront-ils concernés ?

Première interrogation : le dispositif sera-t-il mis en place dans tous les collèges ou seulement dans ceux qui en auraient plus besoin en raison d'une plus grande hétérogénéité des niveaux des élèves ? La question ne semble pas complètement tranchée à ce stade, alors que le ministère de l'Éducation nationale a indiqué que les moyens supplémentaires fléchés pour l'installation des groupes de niveaux iraient uniquement vers les académies concentrant les élèves les plus en difficulté.

Le recteur d'**Aix-Marseille** déclare que la situation sera examinée "collège par collège" ([lire sur AEF info](#)). Dans les académies rurales, avec de petits collèges, se pose la question du nombre de professeurs de français et mathématiques qui sera de toute façon insuffisant pour faire trois groupes de niveaux.

À Lyon en revanche, la question ne fait pas l'ombre d'un doute pour le recteur et son secrétaire général : tous les collèges seront concernés, indiquent-ils. Avec la règle de répartition suivante, en trois groupes, en fonction des résultats aux évaluations nationales :

- un groupe de niveau faible, avec 15 élèves maximum,
- un groupe de niveau intermédiaire, plafonné à 26 élèves,
- et un groupe d'élèves performants, plafonné à 26 élèves en éducation prioritaire et à 30 élèves hors EP.

Même son de cloche à **Bordeaux** : ce sont bien les 356 collèges de l'académie qui déploieront des groupes de niveaux en 6e et 5e à la rentrée 2024. Avec le maître-mot de "maintenir l'hétérogénéité des classes", affirme la rectrice Anne Bisagni-Faure. L'attention du rectorat se portera surtout sur la mise en place, dans chaque établissement, de "groupes à effectifs réduits pour les élèves les plus en difficulté" – ceux qui sont repérés dans les niveaux 1 et 2 lors des tests à l'entrée en 6e.

À **Toulouse** également, tous les collèges de l'académie vont bénéficier des groupes de niveaux. "Les difficultés scolaires sont une réalité partagée par tous les établissements mais à des niveaux différents", déclare Mostafa Fourar. "Ceux qui focalisent notre attention sont ceux du groupe 1 (limité à 15 élèves), c'est-à-dire les élèves qui ont un score moyen inférieur à 200 aux évaluations nationales", précise le recteur. Le niveau 2 (26 élèves) est formé par ceux ayant obtenu entre 200 et 275 ; le niveau 3 (30 élèves) par ceux dépassant les 275.

un travail établissement par établissement

"Il va y avoir un travail tout en finesse, établissement par établissement, qui renvoie aux réalités des effectifs dans les établissements", observe le recteur de **Nancy-Metz** Richard Laganier. Alors qu'une intersyndicale (FSU, Unsa, FO et Sgen-CFDT) estime qu'il faudrait "plus de 200 postes" pour mettre en place des groupes de niveau dans les 216 collèges publics dans l'académie, le recteur et son équipe mettent l'accent sur la spécificité des zones rurales. "Dans tel établissement meusien où il y a 32 élèves en 6e, nous pouvons faire trois groupes, mais avec deux classes. Et non trois groupes pour une classe", illustre Alain Aubert, **Dasen** de la Meuse.

"Les Dasen ont regardé les résultats des évaluations à l'entrée du collège, établissement par établissement", explique Valérie Cabuil, rectrice de **Lille**, prenant l'image d'un "travail à la carte". Ce recensement sert à répartir les moyens. Dans le Nord, des collèges peu marqués par la difficulté scolaire "n'auront pas besoin de groupes à 15 élèves", estime Olivier Cottet, **Dasen** du Nord. "Mais cela n'exclut pas la mise en place de groupes de niveau, avec des élèves experts et des élèves un peu plus fragiles", précise-t-il. Dans le Pas-de-Calais, tous les collèges devraient mettre en place les trois groupes de niveau. Mais tous ne disposeront pas de moyens supplémentaires. "Nous avons identifié 13 établissements dans lesquels il est possible de mettre en place des groupes de niveau avec les moyens existants", indique le **Dasen**, Jean-Roger Ribaud. Ces collèges

bénéficient déjà d'une dotation au titre de l'éducation prioritaire et/ou parce que leurs J.P.S. sont "plus fragiles".

Comment le dispositif sera-t-il financé ?

Comment le dispositif sera-t-il financé ? Le secrétaire général de l'académie de **Lyon** chiffre les besoins pour constituer ces groupes de niveau à 160 E.T.P. Or, il n'est prévu pour les collèges de l'académie lyonnaise que 22 créations de postes de P.L.C. pour 2024.

Utilisation de l'APM



Le recteur de Lyon Olivier Dugrip présente les moyens de la rentrée 2024 aux côtés du secrétaire général Olivier Curnelle le 16 janvier 2024.

| *AEFinfo*

"Nous allons utiliser les moyens de l'APM (allocation progressive des moyens)", répond le secrétaire général Olivier Curnelle. Pour être précis, l'assiette de l'APM, qui était de 152 ETP l'an passé, sera rehaussée à 179,5 ETP et deux tiers de cette enveloppe seront ciblés sur les groupes de niveau. "Cette enveloppe aux mains des Dasen servait déjà aux mêmes publics jusqu'à présent, à savoir les élèves en difficulté, en permettant aux collèges qui en avaient beaucoup de faire des dédoublements", explique le SG.

"En outre, les établissements pourront mobiliser leur marge de 3 heures par division pour accompagner les élèves ayant besoin d'un soutien renforcé", ajoute-t-il. "Et les moyens attribués au titre du pacte pour le soutien/renforcement en français, permettant notamment l'intervention de PE en collège, seront maintenus. Tous ces dispositifs pourront se cumuler", assure-t-il.

Redéploiement de la 26e heure en 6e

À **Bordeaux**, Anne Bisagni-Faure ne souhaite pas avancer un quelconque chiffrage des ETP nécessaires, avant la tenue du CSA prévue le 23 janvier. Sans cacher toutefois qu'une bonne part des emplois sera issue de redéploiements. L'évolution à la baisse du nombre d'élèves dans le secondaire va engendrer moins de divisions en 6e, ce qui permettra d'affecter ces moyens humains "libérés" vers l'accompagnement en groupes de niveaux, explique la rectrice.

Des moyens auxquels s'ajouteront les créations de postes pour la rentrée 2024, ainsi que, précisent les services du rectorat, "le redéploiement de la 26e heure de 6e", permettant ainsi "d'élargir le soutien à l'ensemble des heures de maths et de lettres en 6e et 5e pour les élèves les plus fragiles". "L'intervention de professeurs des écoles volontaires via le pacte pourra être maintenue pour des heures d'AP ou le dispositif Devoirs faits."

Le nombre de groupes de niveaux sera fonction du taux d'encadrement disponible par collège. Sans certitude donc qu'il y en ait trois différents en 6e et en 5e dans chaque établissement de l'académie bordelaise.

Recrutement de contractuels



Mostafa Fourar, recteur de l'académie de Toulouse.

À **Toulouse**, le coût total de la mise en place des groupes de niveaux est estimé à 202 ETP : 60 viendront de la suppression de l'heure de renforcement en 6e et 142 de la dotation complémentaire. L'académie bénéficie de 40 créations d'ETP au titre des mesures 2024. Les 109 ETP restants sont issus du schéma d'emploi 2023 dont l'enveloppe n'avait pas été consommée et qui a été reportée sur l'année 2024. "Il y aura encore des choses à régler d'ici la rentrée mais les règles d'attribution des moyens sont claires, transparentes et équitables", assure le recteur de Toulouse.

L'académie lance en outre un plan de recrutement de 50 contractuels en français et 50 autres en maths pour compléter les effectifs. "Nous allons utiliser les six mois que nous avons jusqu'à septembre pour qu'ils soient opérationnels et qu'ils apprennent la pédagogie différenciée", insiste Mostafa Fourar, qui veut "mettre des enseignants formés" devant les élèves pour "une vraie égalité des chances". Le recteur de Toulouse souhaite

également "sensibiliser" les chefs d'établissement pour que ce ne soit pas les contractuels qui s'occupent des groupes les plus en difficulté.

Une répartition individualisée

Dans l'académie de **Nancy-Metz**, les établissements disposeront pour la mise en place de ces groupes de niveau de 34,6 ETP. Ce seront 27 ETP dans l'académie de **Reims**, qui seront affectés en fonction de deux variables, d'après le recteur Vincent Stanek. "Premier élément, la démographie : y a-t-il plus ou moins d'élèves sur ces deux niveaux [à la rentrée 2024] ? Et, deuxième élément d'attribution : ces élèves sont-ils – en moyenne – plus ou moins en difficulté scolaire qu'à l'échelle académique ?". Ainsi, pour calculer ces dotations, "nous avons été particulièrement attentifs aux établissements où nous observons qu'à l'entrée en 6e, le nombre d'élèves relevant du groupe 1 était plus important" et, ce, "en regardant les évaluations sur plusieurs années".

Sophie Béjean, rectrice de l'académie de **Montpellier**, évoque aussi "un travail en finesse". L'académie de Montpellier bénéficiera de 100 ETP supplémentaires dans le second degré, dont 45 postes seront fléchés sur les collèges. "C'est essentiellement pour les groupes de niveaux mais un peu aussi pour accompagner l'évolution démographique", précise Sophie Béjean. La répartition de la DHG est en cours. "Nous le faisons de manière individualisée, établissement par établissement, en fonction des prévisions d'effectifs mais aussi en fonction des résultats des évaluations des élèves, puisque dans un établissement on peut avoir besoin de trois groupes à 15 élèves et, dans un autre, il en faudra peut-être un seul", détaille-t-elle.

Un point de vigilance : la formation des enseignants

"C'est la première fois que l'on va piloter les moyens en fonction des résultats aux évaluations nationales", se réjouit le recteur de **Toulouse**. "Nous avons regardé les résultats aux évaluations collège par collège et nous avons fait le pari de faire une dotation la plus ajustée possible, en fonction de ces résultats", détaille Mostafa Fourar.

Comment seront constitués les groupes ? À **Bordeaux**, les conseils école-collège de juin 2024 vont permettre d'identifier les "élèves à besoins [d'accompagnement]" entrant en 6e et d'esquisser les groupes de niveaux, explique la rectrice. En 5e, le repérage se fera au fil de l'eau et à l'issue des conseils de classe. La rectrice va également demander

aux corps d'inspection "de mettre la priorité sur les réunions d'équipe en collège" en 2024 pour travailler sur les besoins de formation des enseignants. Afin de pouvoir les outiller dans l'accompagnement des élèves en difficulté.

Même préoccupation du côté de **Toulouse**. Mostafa Fourar insiste sur le fait que diminuer les effectifs "n'est pas suffisant" pour faire réussir les élèves. "Il faut aussi travailler sur des approches pédagogiques différenciées et sur les emplois du temps, sinon le pari ne sera pas réussi", dit-il.

La rectrice de **Montpellier** précise que les professeurs qui encadreront le groupe d'élèves les plus fragiles à 15 élèves seront formés, comme cela a été fait quand les classes ont été dédoublées dans le premier degré : "On n'enseigne pas de la même manière dans un CP à 12 ou à 24, comme on n'enseigne pas de la manière dans un groupe de collège à 15 avec des élèves fragiles que dans un groupe à 27 élèves qui vont bien."

Le recteur de **Lyon** Olivier Dugrip insiste pour sa part sur la flexibilité nécessaire du dispositif, car "il faut que les élèves puissent changer de groupe en cours d'année", rappelle-t-il. "Ce sera aux chefs d'établissement de construire le dispositif de telle manière à rendre les évolutions possibles." Son homologue bordelaise Anne Bisagni-Faure abonde, misant sur des cycles calés sur les périodes (le temps de classe entre chaque période de vacances) pour repenser la composition de ces groupes de niveaux. Comme cela a pu se faire pour l'heure de soutien en 6e.

Quid de l'explosion du groupe classe ?

Les groupes de niveaux concerneront 60 % du temps d'enseignement des élèves de 6e et 5e. "C'est dire notre ambition d'accompagner tous les élèves pour leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences indispensables", se félicite le recteur de **Lyon**, Olivier Dugrip. Cet éclatement du groupe classe sur un temps aussi long ne risque-t-il pas cependant de créer d'autres problèmes (comme on a pu l'observer au lycée avec la mise en place des enseignements de spécialité), notamment pour les 6e pas encore acculturés au mode de fonctionnement du collège ? Le recteur de Lyon répond par la négative. Le recteur de **Toulouse** reconnaît que "l'organisation des emplois du temps va être compliquée" : "Mais on va travailler avec les chefs d'établissement et les accompagner", assure-t-il. L'académie va organiser un séminaire associant des

inspecteurs, des proviseurs et les principaux de collège pour "partager le retour d'expérience de la mise en place des enseignements de spécialité dans les lycées".

Generated with Reader Mode